

# Canada

CHECK AGAINST DELIVERY  
VÉRIFIER AU PRONONCÉ

STATEMENT BY  
CONRAD SHECK  
COUNSELLOR  
ON BEHALF OF CANADA, AUSTRALIA AND NEW ZEALAND (CANZ)

TO THE FIFTH COMMITTEE ON AGENDA ITEM 155  
MINUSTAH

NEW YORK, 7 MAY 2014

-----

DÉCLARATION DE  
CONRAD SHECK  
CONSEILLER  
AU NOM DU CANADA, DE L'AUSTRALIE ET DE LA NOUVELLE ZÉLANDE (CANZ)

À LA CINQUIÈME COMMISSION SUR L'ORDRE DU JOUR 155  
MINUSTAH

NEW YORK, LE 7 MAI 2014

Thank you, Mr. Chairman

I have the honour to speak today on behalf of the delegations of Canada, Australia and New Zealand (CANZ) on Agenda Item 155: the United Nations Stabilization Mission in Haiti (MINUSTAH). CANZ would like to thank the Controller/ASG Maria Eugenia Casar, and the Chair of the ACABQ, Carlos Ruiz Massieu, for the presentation of their respective reports on this important agenda item.

Mr. Chairman,

CANZ has been and continues to be a strong supporter of MINUSTAH and of the priorities established for the mission in, inter alia, the areas of security, governance, the rule of law, human rights and institutional development. Once again, CANZ delegations welcome the progress made with the assistance of MINUSTAH and Haiti's partners in the international community in recovery and reconstruction since the earthquake of January 2010.

The results of these efforts to date are reflected in the reports we have before us in a number of ways, perhaps most notably in the continuing reduction in the authorized level of uniformed personnel in the Mission. From a maximum of over 13,300 at the peak of the surge following the earthquake, the Secretary-General's proposed budget for 2014-15 is based on a reduction in MINUSTAH's authorized military strength pursuant to Security Council resolution 2119 (2013) to a military and police force level of 7,622 or some 1,249 uniformed personnel fewer when compared to 2013-14.

Coupled with proposed reductions in the Mission's civilian component and in other requirements, the proposed budget the Committee has before it is 11.2% lower than the appropriation for 2013-14 at just over \$512 million. As always, CANZ will give these proposals and the recommendations of ACABQ careful scrutiny during Q&A and the negotiations that will follow, but it is our initial view that the overall level of reduction reflects a strong commitment by senior management in Haiti and New York to efficiency and cost-effectiveness in the delivery of Mission mandates and to the implementation of MINUSTAH's conditions-based Consolidation Plan.

Mr. Chairman,

CANZ delegations believe that our examination of the Mission budget and related administrative issues in this session comes at an especially important time not only for MINUSTAH, but for the government and people of Haiti. While progress has been steady and in many ways impressive in the accomplishment of core Mission tasks, CANZ remains convinced that the most important benchmark for overall success must be justified confidence that achievements in improved security, the rule of law and governance are not only substantial, but have a solid, sustainable institutional foundation.

Our delegations are also cognizant of the larger perspective regarding the number of active peacekeeping missions and the increasing pressures for resources to respond to new and continuing mandates. CANZ shares the concerns of other member states with respect to the growth of the overall peacekeeping budget as a consequence and the need to ensure that all missions are mounted, resourced, maintained and eventually liquidated with a strong priority on efficiency and cost-effectiveness in mandate delivery at all times and in all places.

Mr. Chairman,

Against this background, CANZ delegations took good note of views expressed during the most recent Security Council debate on the potential for accelerated transition of MINUSTAH and, as always, we are prepared to consider such proposals on the merits, in good time and in a constructive manner. We would caution, however, that history suggests that in some instances where the international community has acted in haste, it has been the people of Haiti who have had to repent and not at their leisure. MINUSTAH's consolidation plan and its consequent re-configuration have served the Mission and Haiti well to this point. CANZ welcomes the options for the future of UN involvement in Haiti presented by the Secretary-General in his most recent report to the Security Council, and looks forward to receiving the Strategic Assessment, reflecting the conditions on the ground, as the basis for decisions on the Mission's mandate to be taken in the near future.

Mr. Chairman,

Before concluding this statement, CANZ wishes to make a few observations on issues raised by the ACABQ in its report. At the outset it is worth noting that the report recommends only a limited reduction against the overall budget level proposed by the Secretary-General and that a number of the recommendations in the report concern issues related to Mission air assets, the use of consultants and the functioning of the office in Santo Domingo that have featured in earlier reports. Reversion to these issues is perhaps inevitable given the relative maturity of MINUSTAH and efforts to respond to modifications in its mandate, notably the drawdown of uniformed personnel, with the related need to make prudent use of reduced resources to meet Mission priorities.

CANZ has noted with interest the discussion in the ACABQ on the temporary position of Senior Coordinator on cholera at the Assistant Secretary-General level and on its recommendation on the proposed positions of Director of Programme Management (D-2), Public Information Officer (P-3) and Information Management Officer (P-3). CANZ fully supports the need for a well-coordinated system-wide response to cholera in Haiti and the need to strengthen resource mobilization efforts in this regard. The need for coordination of action in support of efforts to combat cholera is also, we believe, self-evident. CANZ will wish to look into the issues raised by the ACABQ during Q&A.

Finally, CANZ has noted the concern expressed in the ACABQ report that the Secretary-General has not complied with the provisions of Resolution 66/264 in his mission budget proposals for 2014/15 with respect to the need to re-justify posts that have been vacant for two years or longer. CANZ agrees that there is a continuing requirement for such posts to be reviewed and the posts proposed for retention or for abolishment in budget proposals. We will be interested to hear from the Secretariat on the application of this principle to MINUSTAH.

Mr. Chairman,

To conclude, CANZ delegations wish to reiterate and underscore their support for the men and women of MINUSTAH and their efforts in support of the government and people of Haiti. We have signs of real progress in the situation in Haiti since we last considered the Mission in this Committee. But there is still work to do and we believe that our decisions during this session should be guided, as always, by our collective commitment to ensuring that MINUSTAH has the tools and resources it needs to deliver its mandate and fully discharge the responsibilities with which it has been tasked.

Thank you.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

J'ai l'honneur de m'adresser à vous aujourd'hui au nom des délégations du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle Zélande (CANZ) au sujet du point 155 à l'ordre du jour : la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (communément appelée MINUSTAH). Nos délégations aimeraient remercier la Contrôleuse/SSG Maria Eugenia Casar, et le président du CCQAB, Carlos Ruiz Massieu, pour la présentation de leurs rapports respectifs sur cette importante question.

Monsieur le Président,

Nos délégations continuent d'appuyer fermement la MINUSTAH, ainsi que les priorités définies dans le cadre de la mission, entre autres dans les domaines de la sécurité, de la gouvernance, de la primauté du droit, des droits de la personne et du développement institutionnel. Nos délégations aimeraient une fois de plus exprimer leur satisfaction à l'égard des progrès réalisés grâce à la MINUSTAH et aux partenaires internationaux d'Haïti pour le rétablissement et la reconstruction de ce pays depuis le séisme de janvier 2010.

Les résultats de ces efforts à ce jour sont reflétés de diverses façons dans les rapports devant nous aujourd'hui, plus particulièrement dans la réduction continue du niveau de personnel en uniforme autorisé au sein de la mission. Par rapport à un maximum de plus de 13 300 employés au plus fort de la crise provoquée par le séisme, le nouveau budget proposé par le secrétaire général pour 2014-2015 est fondé sur une réduction du personnel militaire autorisé de la MINUSTAH, conformément à la résolution 2119 du Conseil de sécurité (2013); l'effectif militaire et policier proposé est de 7 622, soit une réduction de 1 249 employés par rapport aux niveaux de 2013-2014.

Outre des réductions proposées dans la composante civile de la mission et à l'égard d'autres exigences, le budget proposé au Comité, d'un peu plus de 512 millions de dollars, est de 11,2 p. 100 inférieur au niveau de ressources affectées en 2013-2014. Comme toujours, nos délégations examineront méticuleusement les propositions et les recommandations du CCQAB pendant les séances de questions et de réponses et les négociations; cependant, notre avis initial est que le niveau global de réduction témoigne de la ferme détermination des cadres supérieurs d'Haïti et de New York de veiller à l'efficacité et à la rentabilité des mandats de la mission et de la mise en œuvre du plan de consolidation assorti de conditions de la MINUSTAH.

Monsieur le Président,

Nos délégations sont d'avis que l'examen du budget de la mission et des questions administratives connexes dans le cadre de la présente séance arrive à point nommé, non seulement pour la MINUSTAH, mais aussi pour le gouvernement et le peuple d'Haïti. Bien que des progrès constants et, à bien des égards, impressionnants aient été réalisés pour ce qui est des tâches principales de la mission, nos délégations demeurent convaincues que le plus important critère permettant de juger de la réussite générale de la mission doit demeurer la ferme conviction que les progrès pour le renforcement de la sécurité, de la primauté du droit et de la gouvernance ne sont pas seulement importants, mais qu'ils s'appuient sur des fondements institutionnels solides et durables.

Nos délégations sont également conscientes de la perspective plus vaste concernant le nombre de missions actives de maintien de la paix et les pressions croissantes visant l'affectation de ressources afin de réaliser les mandats en cours et les nouveaux mandats. Nos délégations partagent les préoccupations des autres États membres en ce qui concerne la croissance du budget global de maintien de la paix qui en résulte, ainsi que le besoin de veiller à ce que toutes les missions soient mises sur pied, dotées en ressources, gérées et éventuellement éliminées, en mettant fortement l'accent sur l'efficacité et la rentabilité dans la réalisation de leurs mandats, et ce, en tout temps et en tout lieu.

Monsieur le Président,

Dans ce contexte, nos délégations ont pris bonne note des points de vue exprimés lors du plus récent débat du Conseil de sécurité sur une éventuelle transition accélérée de la MINUSTAH; comme toujours, nous sommes prêts à examiner ces propositions en fonction de leur bien-fondé, en temps opportun et de manière constructive. Cependant, nous aimerions rappeler que dans certains cas passés, lorsque la communauté internationale a agi hâtivement, ce fut le peuple haïtien qui en a subi les conséquences. Le plan de consolidation de la MINUSTAH et sa reconfiguration subséquente ont bien servi la mission et Haïti jusqu'à maintenant. Nos délégations accueillent favorablement les options d'engagement futur des Nations Unies en Haïti présentées par le secrétaire général dans son plus récent rapport au Conseil de sécurité, et sont impatientes de recevoir l'évaluation stratégique reflétant les conditions sur le terrain afin d'éclairer les décisions concernant le mandat de la mission à déterminer dans un avenir rapproché.

Monsieur le Président,

Avant de conclure cette allocution, nos délégations aimeraient faire quelques observations sur des enjeux soulevés par le CCQAB dans son rapport. Il convient de souligner qu'à la conclusion du rapport, on ne recommande qu'une réduction limitée par rapport au niveau budgétaire global proposé par le secrétaire général, et qu'un certain nombre de recommandations du rapport portent sur des questions liées aux ressources aériennes de la mission, à l'emploi de consultants et au fonctionnement du bureau de Santo Domingo, questions qui ont été abordées dans des rapports antérieurs. Le retour à ces questions est peut-être inévitable en raison de la maturité relative de la MINUSTAH et des efforts visant à répondre aux modifications de son mandat, notamment la réduction du personnel en uniforme, ainsi que du besoin relatif d'utiliser prudemment les ressources réduites afin de répondre aux priorités de la mission.

Nos délégations ont noté avec intérêt la discussion tenue au sein du CCQAB au sujet du poste temporaire de coordonnateur principal de la lutte contre le choléra au niveau de sous-secrétaire général, ainsi que de ses recommandations concernant les postes proposés de directeur de la gestion des programmes (D-2), d'agent d'information publique (P-3) et d'agent de gestion de l'information (P-3). Nos délégations appuient fermement le besoin d'une intervention bien coordonnée à l'échelle du système pour lutter contre le choléra en Haïti, ainsi que la nécessité de renforcer les efforts de mobilisation des ressources à cet égard. Nous croyons aussi que le besoin de coordonner les mesures à l'appui de la lutte contre cette maladie est évident. Nos délégations souhaiteront examiner les questions soulevées par le CCQAB pendant la période de questions et réponses.

Enfin, nos délégations ont pris note de la préoccupation exprimée dans le rapport du CCQAB selon laquelle le secrétaire général n'aurait pas respecté les dispositions de la résolution 66/264 dans ses propositions budgétaires de 2014-2015 pour la mission en ce qui concerne le besoin de justifier de nouveau le maintien de postes vacants depuis deux ans ou plus. Nos délégations conviennent qu'il existe un besoin constant d'évaluer ces postes, ainsi que les postes que l'on propose de conserver ou d'éliminer dans les propositions budgétaires. Nous avons hâte de connaître l'opinion du Secrétariat sur l'application de ce principe au sein de la MINUSTAH.

Monsieur le Président,

En bref, les délégations du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle Zélande souhaitent réitérer et souligner leur soutien des membres de la MINUSTAH et leurs efforts en vue de soutenir le gouvernement et le peuple d'Haïti. Nous avons constaté des preuves des progrès concrets en Haïti depuis le dernier examen de la mission par ce Comité. Cependant, il reste encore du travail à faire, et nous sommes d'avis que les décisions prises pendant la présente séance devraient être éclairées, comme toujours, par notre engagement collectif à veiller à ce que la MINUSTAH dispose des outils et des ressources dont elle a besoin pour réaliser son mandat et s'acquitter pleinement des responsabilités qui lui ont été confiées.

Merci.